

Stage de formation syndicale

Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022

**« EMANCIPER,
S'EMANCIPER DU
NUMÉRIQUE »**



Faire entrer l'école dans « l'ère du numérique » est une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'école de Jean-Michel Blanquer. En bref, il s'agit d'une stratégie globale pour généraliser les usages du numérique éducatif. Jamais un ministre de l'Éducation nationale n'a été à ce point le fer de lance du tout numérique.

Aujourd'hui, les outils connectés ont envahi l'ensemble des établissements scolaires, du premier au second degrés, avec des injonctions à les utiliser de plus en plus criantes : enseigner ne pourrait plus « se faire comme avant » et devrait être donc nécessairement accompagné par l'outil numérique. Certes, personne ne conteste que ces nouvelles technologies constituent une amélioration dans nos enseignements à bien des égards.

Il s'agit donc d'interroger ces nouvelles pratiques, présentées comme de nouvelles obligations, dans un contexte bien particulier, celui du libéralisme. Les dernières réformes que nous avons subies et qui n'ont pour but que de supprimer des postes, les protocoles sanitaires improvisées, le mépris de la communauté éducative doivent nous alerter sur la transformation de nos métiers.

Ce stage sera l'occasion de remettre à plat nos enseignements, nos habitudes et d'analyser l'environnement dans lesquelles elles s'inscrivent. Nico Hirtt, professeur et essayiste belgo-luxembourgeois, un des premiers à avoir alerté dans les années 90 sur la marchandisation de l'école, les inégalités et la ségrégation scolaire, sera présent pour en débattre avec nous.

SUD Éducation Calvados

12 rue Colonel Remy, 14000 Caen

Tél. : 02 31 24 23 36 * Portable : 06 52 45 31 45

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr

Stage de formation syndicale - Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022

à la maison des syndicats à Caen

Jeudi matin	Vendredi matin
>> questionnaire autour des pratiques numériques des stagiaires. >> groupes d'échanges sur les pratiques >> mise en commun des échanges par groupe et retour sur les questionnaires	>> Ateliers "Protéger ses données" ou "Quels enseignements numériques pour nos élèves" (regard critique sur les sources)
Jeudi après-midi	Vendredi après-midi
>> Pour une école démocratique : positions de SUD Education 14 >> intervention de Nico Hirtt	>> Interprofessionnelle : le numérique dans les services publics (protection sociale, impôts, ...)

N'oubliez pas d'adresser cette demande de congé de formation **avant le 5 février** par voie postale ou via votre adresse électronique professionnelle et de nous avertir sur sudeduc14@free.fr.

Prénom NOM	À, le
	Mme. la Rectrice OU M. le DASEN OU M. le Président du Conseil s/c chef d'établissement OU IEN
Objet : DEMANDE DE STAGE DE FORMATION SYNDICALE	
M. le Recteur OU M. le DASEN ou M. le Président du Conseil	
Je demande à bénéficier d'un congé de formation économique, sociale et syndicale conformément aux dispositions légales art. L3142-7 du Code du Travail et aux dispositions conventionnelles en vigueur, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 5 novembre 2020 à Caen sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 144 bld de la Villette 75019 PARIS, institut agréé par arrêté ministériel du 29 décembre 2014.	
Veuillez croire, Madame la Rectrice/ Monsieur le DASEN/Président du Conseil, en mon profond attachement au service public de l'Éducation.	
	Signature

Se former ? Un Droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de **12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée au minimum), sans aucun retrait de salaire (loi n°84-16 du 11 janvier 1984, loi n°82-997 du 23 novembre 1982, décret n°84-474 du 15 juin 1984).**

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente. À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé de formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

SUD Éducation Calvados

12 rue Colonel Remy, 14000 Caen

Tél. : 02 31 24 23 36 * Portable : 06 52 45 31 45

sudeduc14@free.fr * www.sudeduc14.fr